



NOGENT-LE-PHAYE





Ce début d'année a été marqué, dans notre village, par la fermeture inattendue de la boulangerie, occasionnant une difficulté importante pour bon nombre d'entre nous. Plusieurs propositions de reprises ayant été réalisées auprès du mandataire, nous espérons vivement voir la réouverture de ce commerce à la rentrée.

Autre point noir, les inondations qui ont engendré des dommages et des problèmes de circulation sur la commune (maisons inondées, routes barrées) nous contraignent à étudier certains dispositifs pour éviter le renouvellement de ces désagréments.

Enfin, nous avons pu constater ces derniers mois, une augmentation des faits de petite délinquance notamment jets de détritus et dégradations de matériel dans la cour du groupe scolaire, détériorations des poubelles et prise de courant électrique au niveau du vestiaire, tags etc...). Nous rappelons, que l'espace sportif fait l'objet de deux arrêtés, l'un interdisant l'accès à tous véhicules (panneaux supprimés régulièrement par vandalisme) et l'autre la consommation d'alcool dans ce secteur. Ces incivilités qui bousculent les règles élémentaires de la vie sociale sont intolérables et coûteuses pour la collectivité.

Mon regard se porte maintenant sur ce que notre commune a déjà engagé pour l'avenir. Nous devons nous attacher à améliorer le « mieux vivre ensemble », faire en sorte que jeunes et anciens se croisent, s'entraident, agissent et partagent leurs préoccupations. La construction de la maison sportive et associative et de la bibliothèque seront j'espère une réponse aux aspirations de chacun.

Le permis de construire de ce complexe – Maison sportive et associative, bibliothèque et maison de santé pluridisciplinaire – situé 6, rue du Tertre a été accordé. Nous espérons le commencement des travaux avant la fin de l'année.

Pour améliorer la sécurité du village, une troisième caméra de vidéo-surveillance a été installée. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont en cours. La réfection du site de l'Éolienne et du lavoir doit avoir lieu dans le courant du 4^e trimestre 2016.

Il est à noter, que compte tenu de la baisse des dotations, tous ces travaux ne pourraient être réalisés sans les subventions de l'État, du département et de Chartres Métropole.

Le conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous d'excellentes vacances.

Le Maire, Brigitte FRANCHET

Sommaire

Actus de la commune	3-8	Actus des écoles	12
Actus de la culture	9	Actus des associations caritatives	13
État civil	10	Actus des associations	14-16
Actus des entreprises	11		

SECOURS

Le 18 POMPIERS

Le 112 APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Le 15 SAMU

Le 115 SANS ABRIS

GENDARMERIE

Rue Jean Monnet – CHARTRES

Tél. : 17 ou 02 37 91 27 10

MÉDECIN : Docteur Jacques QUADRELLI

6, rue de la Mare Picot – Tél. : 02 37 31 64 40

Consultation tous les jours sur rendez-vous

PHARMACIE : Pharmacie GANTIER

2, rue de la Mare Picot – Tél. : 02 37 31 65 99 – Fax : 02 37 31 61 66

Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 30

INFIRMIÈRES : Cathy CAULIER, Céline CRAMPOND, Magali CHARIGLIONE

4 bis, rue du Tertre – Tél. : 02 36 67 26 29

Permanence au cabinet du lundi au samedi de 9 h 00 à 9 h 30

Soins infirmiers à domicile de 7 h 00 à 19 h 00.

ANALYSE ET EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

(Délibérations du 11 février 2016)

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

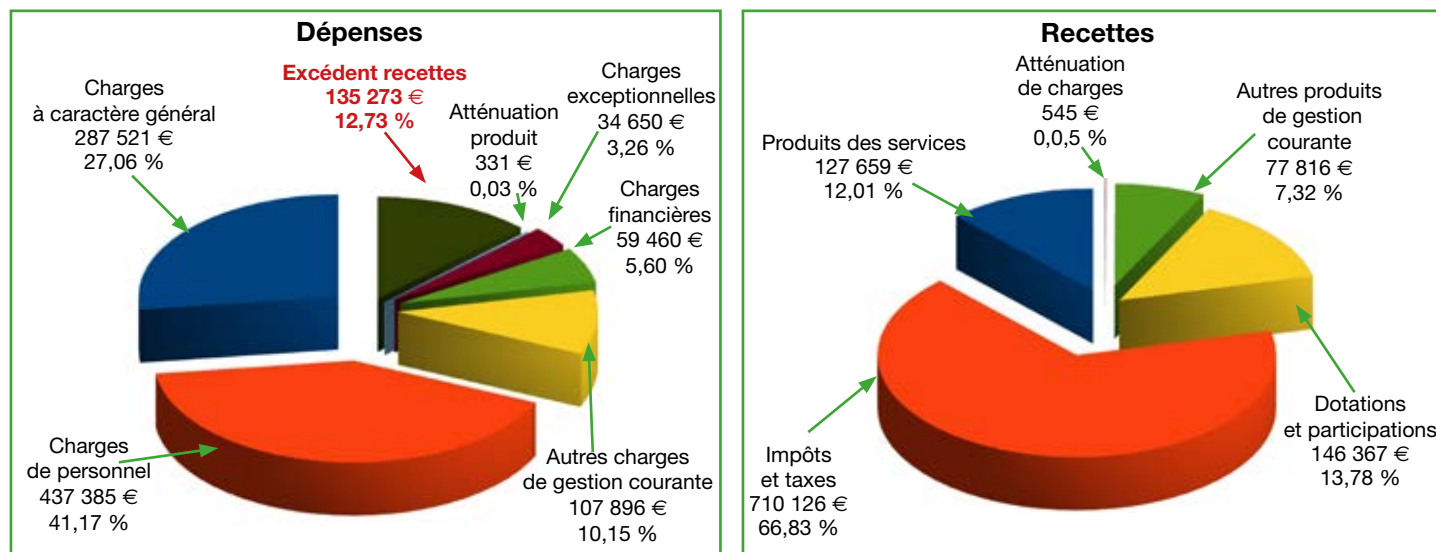
- **DÉCIDE de signer à échéance d'un an la charte d'engagement** « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » ;
- **DE FAIRE RÉALISER un audit de ses pratiques actuelles et un plan de désherbage** qui permettra d'identifier différentes zones d'entretien et la manière de les gérer en réduisant progressivement l'usage des produits phytosanitaires ;
- **DE CONFIER à Chartres Métropole le montage financier et technique de cette opération** (demande de subventions, marché pour le choix d'un prestataire, suivi technique et financier...) ;
- **DE SIGNER avec Chartres Métropole une convention de service**, permettant à l'agglomération d'engager les dépenses et de percevoir les recettes (financier et commune) ;
- **D'ACCEPTER la prise en charge par la commune d'une partie du coût estimatif de l'opération** : cette participation de la commune au démarrage de l'opération ne devra pas dépasser 1 092 € HT, soit 1 310,40 € TTC ;

(Délibérations du 31 mars 2016)

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE les comptes administratifs 2015 et le budget primitif 2016**

Comptes administratifs 2015 du budget de la commune



- **APPROUVE l'augmentation, pour 2016, de 5 % des taux communaux d'imposition des trois taxes directes locales ;**

- **fixe, en conséquence, les taux communaux d'imposition des taxes directes locales pour 2016** comme il suit :

- Taxe d'habitation :	8,01 %
- Taxe foncière sur le bâti :	11,46 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	20,59 %

Le produit fiscal attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, en 2016, s'élève à un montant de 337 782 €.

- Le Conseil municipal à la majorité :

- **APPROUVE** la réduction de la plage horaire de l'éclairage public afin de réduire la dépense de ce poste ;
- **DONNE SON ACCORD à l'extinction de l'éclairage public à partir de 23 heures jusqu'à 5 heures du matin**, tous les jours de la semaine, sauf les samedis soir et dimanches soir compte tenu des activités de loisirs existantes à Bois-Paris et à la salle culturelle route d'Auneau les week-ends ;

ANALYSE ET EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal à la majorité :

- **AUTORISE** l'achat d'une concession au cimetière communal, par des Nogentais, préalablement au décès de l'un des bénéficiaires de la concession ;
- **APPROUVE** l'obligation, pour le concessionnaire d'un emplacement au cimetière communal, d'assurer l'entretien de sa concession, notamment en l'absence de construction de caveau ou de monument funéraire, et décide qu'en cas de non-respect de cette règle la commune réalise l'entretien qui sera facturé au concessionnaire ;
- la modification du règlement du cimetière communal afin de mettre en œuvre les mesures décidées par la présente délibération.

MAIRIE : 1, place de l'Église

Tél. : 02 37 31 68 48 - e-mail : mairie-nogent-le-phaye@wanadoo.fr - Site internet : www.nogent-le-phaye.com

Secrétariat ouvert au public : lundi, mercredi, jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 ; vendredi de 14 h à 19 h.

Permanence du Maire et des adjoints : sur rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Infos

RECENSEMENT CITOYEN

- Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.
- Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).
- Pour ce faire, munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité de l'intéressé, livret de famille et justificatif de domicile.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

- Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, il est interdit de brûler les déchets végétaux tout au long de l'année.
- Par arrêté préfectoral du 21 juin 1996, les horaires d'utilisation des matériels de bricolage ou de jardinage dont l'intensité sonore risque de causer une gêne pour le voisinage sont les suivants :
 - Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
 - Les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h.
 - Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h uniquement.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCES

STOP AUX CAMBRIOLAGES, partez serein, les gendarmes veillent.

- Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Pour bénéficier de ce service entièrement gratuit, il vous suffit simplement de remplir un imprimé, disponible en mairie, et de vous présenter à la gendarmerie 2 rue Jean Monnet CHARTRES, de préférence une dizaine de jours avant votre départ.



ÉLECTIONS 2017 :

Le scrutin présidentiel est prévu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS

19 MARS 2016 FNACA

La traditionnelle cérémonie du souvenir et du devoir de mémoire a rassemblé les habitants pour commémorer le 54^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.



REMISE DES RÉCOMPENSES :

Concours des Maisons fleuries 2015 par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir le 4 février 2016.



ÉGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL

Les 2 et 3 juin, suite à la visite de Madame AUDEBRAND, Conservateur des Antiquités et objets d'art auprès de la DRAC, un inventaire des objets présents dans notre église a été réalisé par M. GUYOT chargé à la culture de la Mairie de Nogent-le-Phaye, en présence des prêtres de la paroisse, le Père EVYNX et le Père JEAN-PAUL assistés du délégué diocésain des arts sacrés, le Père François MUCHERY, et de quelques paroissiens.

Tous ces objets : bannières, ornements, linges, après avoir été photographiés et répertoriés, reprirent leur place dans les placards. Les nombreuses statues et les tableaux ont aussi été photographiés et notés dans l'inventaire.

Cet évènement a permis aux paroissiens de faire un ménage approfondi de l'église, que tout le monde s'accorde à trouver en bon état et bien entretenue. Les fonts baptismaux ont fait l'objet d'un soin particulier.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Commémoration du 71^e anniversaire de l'armistice où nous avons pu retrouver nos fidèles Nogentais.

Merci à la Brigade des sapeurs-pompiers et aux JSP de SOURS et à la Brigade de gendarmerie de CHARTRES pour leur participation à ces manifestations du souvenir.



Dates à retenir

Le repas des Aînés se déroulera comme chaque année à la salle culturelle le dimanche **16 octobre 2016**.

Le **vendredi 16 décembre 2016** à 18 h 30 aura lieu l'**arbre de Noël des enfants** à la salle culturelle.



C'est l'occasion, pour l'équipe paroissiale de remercier la Municipalité de l'attention qu'elle porte à notre église St-Pierre et St-Paul.

Pour l'équipe paroissiale, D. Lagneau

LE 30 AVRIL 2016 OPÉRATION « L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS »



Des Nogentais ont bravé les cieux non cléments pour participer à la première opération de nettoyage sur le territoire de la commune.

Dans une ambiance amicale les participants ont pu constater la nécessité de cette opération et le manque de civisme notoire des personnes, notamment par la présence à plusieurs endroits de la commune de décharges sauvages.

7 tonnes de déchets ont pu être collectées sur l'ensemble des communes de Chartres métropole, soit 6 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 1 tonne d'emballages et papiers, sans compter le verre et les déchets déposés en déchetteries.



PROJETS À VENIR

Le projet de la maison sportive et associative, bibliothèque et maison de santé pluridisciplinaire située au 6 rue du Tertre : les travaux devront commencer fin 2016 en plusieurs étapes afin que les associations puissent continuer leurs activités. La bibliothèque sera transférée rue du Prieuré dans la salle communale le temps des travaux.



TRAVAUX EN COURS DE RÉALISATION

L'aménagement de l'entrée du CD 24 sera réalisé à l'automne.
La mise en accessibilité des bâtiments communaux est en cours.

CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT 2016

Le Conseil Départemental a revu pour la campagne 2016 les modalités de mise en œuvre du concours. Dorénavant, les inscriptions des particuliers ne sont plus nécessaires, un jury communal effectuera le passage et le choix des lauréats.

Infos

DÉCHARGE MUNICIPALE

La décharge municipale sera ouverte de 9 heures à 11 heures 30 les :

• 2/16 juillet • 6/20 août • 3/17 septembre • 1/15 octobre • 5 novembre • 3 décembre

ENGAGEMENT « ZÉRO-PHYTO »

Notre commune s'est dernièrement engagée dans une démarche « zéro-phyto » et « gestion différenciée » des espaces communaux, en collaboration avec Chartres Métropole.

Ce programme a pour but de préserver notre santé, la ressource en eau, et s'inscrit dans une démarche plus large de développement durable. Le « zéro-phyto » deviendra obligatoire dès 2017 pour les communes (2019 pour les particuliers), ce qui entraînera nécessairement une évolution paysagère de nos espaces...

Il faut donc s'attendre, demain, à ce que quelques « herbes folles » colonisent nos trottoirs, à ce que nos talus soient plus riches de biodiversité : nos agents continuent à faire le maximum pour entretenir les espaces communaux, tout en se formant à de nouvelles pratiques... Soyez indulgents et patients !

Nous vous rappelons par ailleurs que chacun peut assurer l'entretien du trottoir devant son domicile... mais sans produit phytosanitaire !



VIDANGES GROUPÉES DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Afin de faire bénéficier les usagers d'assainissement individuel de **conditions avantageuses pour l'entretien de leur fosse toutes eaux**, Chartres Métropole met en place un service de vidanges groupées. Ce service sera effectif début septembre 2016. Le délai d'intervention du prestataire agréé pouvant être de deux mois, les personnes intéressées par ce service peuvent, d'ores et déjà, s'inscrire en remettant l'imprimé « Commande de vidange d'Assainissement Non Collectif »⁽¹⁾ - dûment complété et signé- à la mairie de Nogent-le-Phaye qui transmettra les commandes à Chartres Métropole.

La facture de la prestation réalisée sera adressée au bénéficiaire par courrier à l'adresse renseignée sur l'imprimé de commande, sous la forme d'un titre de recette établi par Chartres Métropole (paiement à la Trésorerie publique).

(1) L'imprimé « Commande de vidange d'Assainissement non Collectif » est disponible sur le site de la commune (nogent-le-phaye.com) ou peut être retiré à la mairie. À son verso, est indiqué le coût des prestations.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Les propriétaires de biens immobiliers peuvent être accompagnés dans leurs projets de travaux d'amélioration de l'habitat et obtenir, sous certaines conditions d'éligibilité, des aides financières incitatives de Chartres Métropole avec l'association de différents partenaires : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et les caisses de retraites.

Pour tous renseignements gratuits, vous pouvez contacter :

• Lors des permanences
Tous les vendredis de 9 h à 12 h 30
Au guichet unique
32 boulevard Chasles 28000 CHARTRES

• Directement
SOLIHA
36 avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT
Tél. : 02 37 20 08 58 - Hd28@hd28.fr

ENTRETIEN DES RIVIÈRES

L'entretien de la végétation des berges

L'entretien doit être raisonné. Il est donc conseillé de procéder à :

- **Un élagage léger et ponctuel** : branches basses gênant l'écoulement de l'eau, celles faisant pencher excessivement l'arbre vers la rivière, branches mortes ou cassées.
- **Un recépage** : couper l'arbre au plus près du sol pour rajeunir la végétation située sur les berges. Attention : la coupe à blanc est fortement déconseillée, elle déséquilibre le milieu. Le recépage doit concerner environ 1/3 des arbres tous les 4 à 5 ans.
- **Un débroussaillage minimum** : à limiter aux cas de : pêche ; promenade ; au niveau de petits affluents (largeur très faible où la végétation «étoufferait» le milieu). *Attention : le débroussaillage chimique est à proscrire, l'épaveuse ou la broyeurse sont à éviter.*
- **Un abattage sélectif** des arbres instables et risquant de tomber dans le cours d'eau. Les souches sont conservées pour maintenir la berge et le bois est évacué. *Attention : Certains arbres peuvent être malades (ex : aulnes atteints du phytophthora). N'hésitez pas à contacter Chartres Métropole si vous constatez des arbres malades sur votre parcelle.*
- **Un enlèvement sélectif des embâcles** bloquant l'écoulement et créant des barrages : ils peuvent présenter un danger en période hivernale et dégrader les ouvrages (ponts ou vannages).

Dans le cas d'une replantation d'arbres en bordure de cours d'eau (à plus de 10 m du bord de berge), il convient de faire attention aux essences que l'on va employer. Par exemple :

Espèce déconseillée	Espèce conseillée
Acacia	Saule
Peuplier	Fusain
Résineux	Frêne
Etc...	Érable, etc...

Une rivière en bonne santé

Lorsqu'une rivière retrouve des conditions plus naturelles d'écoulement, c'est toute sa physionomie qui est modifiée. Au lieu d'une lame d'eau haute et homogène, on retrouve alors des alternances de zones profondes de cache (mouilles) et de zones plus courantes (radiers) propices au retour d'espèces disparues de végétaux, d'insectes et de poissons d'eaux plus courantes, notamment le goujon. L'augmentation des vitesses d'écoulement permet également un auto-curage de la rivière. Enfin, les zones de radier favorisent une fonction im-

portante et naturelle pour une rivière : l'auto-épuration. En s'oxygénant d'avantage, elle participe ainsi à la dégradation des polluants et donc à la limitation des pollutions.

« Éléments de réglementation » ou « Droits et devoirs »

Selon les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement :

- vous pouvez prendre dans la partie du lit vous appartenant « tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux. » Mais ces travaux sont soumis à l'autorisation des services de la police de l'eau (DDT).
- vous êtes tenu « à un entretien régulier du cours d'eau », qui [...] a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant son bon potentiel écologique. »

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 fixe comme objectif aux États membres d'atteindre le bon état des masses d'eau en 2015.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 évoque également la nécessité de rétablir la continuité écologique. Elle impose aussi le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement :

- en Liste 1 : parties de cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- en Liste 2 : parties de cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer la continuité écologique. Les propriétaires d'ouvrages disposent d'un délai de 5 ans pour rétablir la continuité écologique et assurer leur mise en conformité.

La loi du 3 août 2009 dite « Grenelle I » prévoit la constitution d'une « trame bleue » afin de « préserver et remettre en bon état les continuités écologiques des milieux..., en particulier l'aménagement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons ».

Les rejets

- Ne pas jeter les déchets de toutes sortes (déchets verts, bouteilles, paquets de cigarette, sac à déjections canines, etc) dans les avaloirs d'eaux pluviales : leur destination est directement la rivière qu'ils viennent polluer à chaque averse.
- Même consigne pour les eaux de lavage contenant ou non des détergents, les solvants et autres produits d'origine chimique. Mieux vaut les jeter dans les canalisations domestiques, elles seront traitées au niveau de la station d'épuration.



LES SAMEDIS MUSICAUX
« Non je ne veux pas chanter »

« LA MÉLODIE DU BLEU »



Élèves du Conservatoire de Chartres.



AMIPAGAILLE « Quand je serai enfant »

LA COMPAGNIE COMME SI C'ÉTAIT VRAI...
« Becket ou l'honneur de dieu »



PROGRAMMATION : réservation en mairie

- Le 25 septembre 2016 la Maîtrise du Conservatoire Chartres se produira en l'église Saint-Pierre Saint-Paul, à 17 h.
- Le vendredi 9 décembre 2016 à 20 h, pièce de théâtre « Mademoiselle Julie » dans le cadre des Scènes euréliennes avec la compagnie LE FIL EN TROP(E)
- La Compagnie Eponyme revient sur le territoire de la commune, en résidence pour sa nouvelle création « Immersion 2m³ » du 7 au 12 novembre 2016. Une présentation du travail de création sera proposée aux Nogentais et une rencontre avec la compagnie clôturera cette semaine de résidence.

RADIO INTENSITÉ : priorité à l'info locale !

Sur la route, au travail ou chez vous, écouter Intensité c'est le meilleur moyen de rester informé sur l'Eure-et-Loir et sa région. Au cœur d'une programmation musicale variée, retrouvez les journaux de la rédaction, de nombreuses infos pratiques, l'info route et l'actualité des associations locales, tout au long de la journée.

Intensité soutien la saison culturelle de Nogent-le-Phaye. À bientôt sur nos ondes :
Nogent-le-Phaye : 91.1 FM
Châteaudun : 103.8 FM
Standard : 02 37 45 40 00
Site : www.intensite.net »



NAISSANCES *Ils sont les bienvenus...*

JOUSSET Inès, Anne-Maryse, Zina
née le 14 janvier 2016

MILLET Maxens, Daniel, Marcel
né le 27 janvier 2016

TERNISIEN GUILLEMAIN Maël, Sacha,
Guillaume né le 11 février 2016

GHIRARDO Candice, Madeleine
née le 29 février 2016

HURON Maximilien, Yves, Kulachad
né le 01 mai 2016

MOOG Théo, Jean-Claude, Serge
né le 16 mai 2016

USLAN Nese née le 17 juin 2016

GUILLEMET Louane, Marie, Louise
née le 20 juin 2016



BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Le 18 juin 2016
Nathan **GOULETTE**

MARIAGES *Ils se sont dit : « oui »*



M. Vincent **PÉRIER**
et Mlle Corinne **HULLOT**
le 21 mai 2016



M. Michaël **MARIÉ**
et Mlle Martine **BRUNIAUX**
le 28 mai 2016



M. Victorien **LEGUAY**
et Mlle Sophie-Marie **THUAIRE**
le 18 juin 2016

DÉCÈS *Ils nous ont quittés ...*

RADOUX Pierre, Henry, Bernard décédé le 03 janvier 2016

BELLOQC Jeanne, Germaine veuve **POULIN** décédée le 18 janvier 2016

LE GALLO Agnès, Marie, Louise veuve **GUINARD** décédée le 20 janvier 2016

AUPOIL Jacqueline, Paulette veuve **RICHAUME** décédée le 27 janvier 2016

ROGER Gabrielle, Clémence veuve **GARREAU** décédée le 29 janvier 2016

PANATIÉ Yolande veuve **LE TEXIER** décédée le 04 mars 2016

GALPIN Colette, Marie veuve **MUGNIER** décédée le 07 mars 2016

CHABOT Geneviève veuve **PIFFET** décédée le 08 mars 2016

SARDAIS Christine, Henriette, Marie, Jeanne épouse **BILLAN** décédée le 17 avril 2016

LEROY Christian, Gilbert, René décédé le 17 avril 2016

PASCAL Lucienne veuve **PRIVAT** décédée le 22 avril 2016

POIRIER Jean-Marie, Ferdinand décédé le 06 mai 2016

COUTEAU Rolande, Ludivine veuve **LELOUTRE** décédée le 19 mai 2016

RAHOULT Jean, Jules, Joseph décédé le 31 mai 2016

COUSIN Daniel, André, Béranger décédé le 19 juin 2016

DÉCÈS HORS COMMUNE (TRANSCRIPTIONS)

GILABELLE Madeleine, Marie, Albertine veuve **DROUIN** décédée le 22 janvier 2016

ULRICH Georges, Florent décédé le 03 février 2016

GUILLAUMIN Étienne, Joseph décédé le 01 mars 2016

LEBEY Claude, Maurice, Robert décédé le 29 mars 2016

AUTECHAUD Jean, François décédé le 05 avril 2016

DAMADE André, Henri décédé le 16 mai 2016

URIER René, Lucien, Charles décédé le 19 juin 2016

CHEVALLIER Jacques, Clément, Georges décédé le 20 juin 2016

AQUILUS PISCINES et AQUILUS SPAS

Acteur incontournable sur Chartres (28) et ses alentours et distributeur exclusif de la marque Aquilus Piscines et SPAS.

Entreprise familiale gérée par 2 frères : Emmanuel et Romain BOSSARD depuis 6 ans : l'assurance d'un savoir-faire et d'une expérience reconnue dans leur secteur d'activité !

3 activités principales :

- la vente et l'installation de SPAS, SPAS de nage : SPA trois petites lettres pour un maximum de plaisir
- la construction et l'installation de piscines enterrées intérieures et extérieures : pour profiter en famille ou entre amis des plaisirs de l'eau !
- l'installation de MINI-WATER : Conçue pour les petites surfaces, la Mini-Water vous propose un bassin ou sport et relaxation se rejoignent. Un dispositif avec nage à contre-courant, massage dynamique, bain bouillonnant, le tout dans une eau chauffée à votre convenance. Trois jours suffisent pour l'installation et cela sans contraintes déclaratives : la Mini-WATER, un concentré de plaisir innovant, taillé pour le succès...

2 Show-rooms : à Coignières et **NOUVEAU SHOW ROM DE 400 m² à Nogent-le-Phaye, plus de choix, de produits, et d'accessoires ...** Et un nouveau concept alliant une piscine et SPAS en extérieur !!! À découvrir d'urgence....

Spécialisée dans la construction de piscines enterrées, sur la base d'une technique d'assemblage de panneaux acier, ce qui vous permet d'opter pour une forme libre : rectangulaire, carrée, ronde, ovale ou encore courbes arrondies, toutes les formes sont dans la nature...

Libre ensuite à vous de choisir la couleur de la membrane en PVC armé ou du liner qui assure l'étanchéité de votre piscine,

Bref, votre piscine : un rêve qui vous ressemble !

La piscine constitue un élément essentiel de votre espace extérieur : la forme, la couleur du liner ou encore les escaliers sont autant d'éléments qui permettront de la façonner à votre image...

Aucune sous-traitance, nous vous accompagnons dans votre projet ... du rêve à la réalité !



Tous les chantiers sont pris en charge de A à Z par nos équipes, depuis la réflexion du projet jusqu'au 1^{er} plongeon !

Véritables créateurs d'espaces de « bien-être », nous intégrons tous les métiers relatifs à la construction en vous garantissant un suivi de qualité :

- Contrat d'entretien à l'année
- SAV
- Garantie décennale
- Normes sécuritaires

Vente de produits et accessoires

Nous serons ravis de vous accueillir et vous présenter les derniers modèles en exposition dans notre NOUVEAU show-room de 400m² : piscines, spas, saunas, abris,....

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI de 9 h 15 à 12 h et 14 h à 17 h 30
ZA MONDÉTOUR

ROND POINT DE BOIS PARIS, en face de l'espace Boat
Tél. : 02 37 31 99 04 - www.aquilus-piscines.com

Concession BMW

UNE INAUGURATION MÉMORABLE...

Considérer chaque client comme un membre de la famille. Ce leitmotiv, cher à Laurent BERTEAUX, guide chaque jour les équipes de BMW-MINI. Cela s'est particulièrement ressenti le 19 mai dernier, lors de l'inauguration de la nouvelle concession.

Quatre ambiances différentes pour satisfaire chacun : côté BMW le funk de Life Orchestra ainsi qu'un magicien et un caricaturiste, chez MINI une DJette et un bar actif, une animation photo côté véhicules d'occasion et enfin une exposition symbolisant les 100 ans de BMW dans l'atelier. Un peu partout étaient exposés de nombreux véhicules tels la BMW Mitjet présente sur le circuit du Mans ou encore une MINI Austin Cooper S de 1992, pour le plus grand plaisir de tous.

Bien sûr, une attention toute particulière avait été portée aux véhicules des 2 500 invités présents qui ont pu bénéficier d'un parking gardé, d'où des navettes les emmenaient à la concession et les déposaient au pied du tapis rouge.

Mais pour beaucoup, le clou de cette soirée reste l'inoubliable feu d'artifice offert par Laurent BERTEAUX, qui a résonné comme un remerciement à ses clients et à ses équipes, grâce à qui cette extraordinaire concession a vu le jour.

...POUR UNE CONCESSION HORS DU COMMUN

Pensée pour être à la hauteur des marques BMW et MINI, la soirée était également représentative de la concession elle-même. En effet,



cette volonté de qualité, de confort, se retrouve dans le bâtiment. Tout y est conçu pour faciliter la communication, rapprocher les équipes et accueillir les clients dans les meilleures conditions possibles. Clients ou employés, chacun doit pouvoir se sentir chez soi. Le travail sur l'ergonomie, le design et la domotique a permis de soigner tant l'Homme que l'environnement, en optimisant la consommation d'énergie et d'eau.

Enfin, Laurent BERTEAUX a dépassé de loin les standards de BMW et MINI. Mais après tout, quoi de plus naturel lorsque l'on considère ses partenaires comme sa propre famille ?

Rentrée scolaire 2016-2017.

La rentrée scolaire se déroulera le jeudi 1^{er} septembre 2016. La garderie périscolaire du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée, seule la garderie du soir est ouverte de 16 h 30 à 18 h 30.

À compter de cette date, le jour de décharge de Mme PICARD BOSCHER sera le lundi.

FÊTE DE L'ÉCOLE



Le vendredi 1^{er} juillet 2016, de nombreux parents sont venus accompagner et applaudir leurs enfants pour la fête de fin d'année. À l'occasion de ce spectacle, ils ont pu apprécier le travail réalisé par l'équipe enseignante. C'est par un au-revoir à Mme BERRY qui quitte l'école de Nogent, que s'est terminée cette belle prestation.

RYTHMES SCOLAIRES

Au cours de l'année, les enfants ont participé à des animations réalisées lors des différents spectacles à la salle culturelle. À la rentrée prochaine, les T.A.P. sont reconduits le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Un professeur de sport et un professeur de musique interviendront en complément des activités manuelles proposées par les équipes encadrantes.



Ateliers Samedis musicaux TAP.



GARDERIE DU SOIR

RAPPEL : Par mesure de sécurité, les parents dont les enfants sont inscrits à la garderie du soir doivent obligatoirement les récupérer au portail cour côté primaire tous niveaux confondus.

Fermeture de la garderie du soir à 18 h 30 précise, il est demandé aux familles de respecter cet horaire.

NOCES TARDIVES

Le 15 janvier 2016 lors d'une soirée théâtrale organisée par Mme Élisabeth BERGEOT, présidente du Club Inner Wheel, les spectateurs ont pu découvrir la pièce « Noces tardives » de Manuel CORDOUAN.

Cette pièce mise en scène par Mme Marie-Annick LARCHEVÊQUE fut le prétexte non seulement de découvrir le travail d'écriture de son auteur mais également de servir une cause chère au club : la lutte contre le cancer. Tous les profits de la soirée étaient reversés à deux associations : l'Adoc (association de dépistage organisé des cancers en Eure-et-Loir) et le Comité départemental de la ligue contre le Cancer.



ASSOCIATION FRANÇAISE DU SYNDROME DE GILLES DE LA TOURETTE



Le 17 Avril, l'association Française du Syndrome de Gilles de la Tourette a eu le plaisir d'être accueillie par la commune de Nogent-le-Phaye, ce qui lui a permis d'organiser une réunion relais dans la magnifique salle culturelle de la commune.

Nous avons pu accueillir environ 45 personnes lors de cette journée, les personnes présentes étaient des parents d'enfants ou des adultes atteints par le syndrome.

Cette journée fut bien chargée avec énormément d'échanges et plus particulièrement sur les crises de rage et d'opposition car c'était la thématique de cette réunion à laquelle beaucoup de parents ont pu assister et qui était animée par Élise BENOIST, consultante en parentalité.

Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir Daniel OLIVIER qui avait apporté quelques-unes de ses toiles, sur lesquelles d'ailleurs, une partie de la vente sera reversée à l'AFSGT.

Les enfants ont aussi pu donner libre cours à leur créativité artistique pendant cette journée.

Ces rencontres nous permettent de tous nous rencontrer et d'échanger notre vécu et expérience du Syndrome de Gilles de la Tourette. Ce syndrome n'appartient pas seulement à celui ou celle qui en est atteint, il concerne aussi toute la famille et ses proches et bouleverse le quotidien de

tous. Les rapports des uns avec les autres changent et perturbent chacun de nous, rendant les échanges différents et souvent plus difficiles.



Tous les membres de l'AFSGT remercient la commune de Nogent-le-Phaye d'avoir permis que cette réunion relais se déroule dans la salle culturelle qui est vraiment un lieu exceptionnel.

Nadège LARROUMET - Nadège.larroumet@france-tourette.org
www.france-tourette.org

Membre du Comité de l'AFSGT

Permanence téléphonique et Relais région Centre

Permanence téléphonique au 09 72 41 12 88

Le Syndrome de Gilles de la Tourette en quelques mots :

La prévalence du syndrome de Gilles de la Tourette est estimée à 0,4-1 % de la population générale.

Les patients atteints du SGT montrent des comportements bien souvent considérés comme étranges ou inconvenants. Le SGT, pour une raison encore méconnue, se déclare plus fréquemment chez les enfants âgés de 5 à 7 ans, et est diagnostiqué 3 fois plus souvent chez les garçons que chez les filles. En moyenne, 1 % de la population infantile est atteinte du SGT.

La maladie associée, en absence d'une cause identifiable, plusieurs tics moteurs et au moins un tic vocal présent pendant au moins un an et apparaissant avant l'âge de 18 ans. Il peut exister aussi des troubles variables associés, comme les troubles obsessionnels compulsifs (TOC), le syndrome d'hyperactivité avec trouble attentionnel, les crises de panique ou de rage, les automutilations et les troubles anxieux. L'affection débute dans l'enfance et évolue par une succession de périodes d'aggravation et d'accalmie relatives des tics. Une amélioration est observée à la fin de la deuxième décennie chez la majorité des patients, mais des symptômes peuvent persister à l'âge adulte chez environ un tiers des patients.

La cause de la maladie de Gilles de la Tourette est inconnue mais une susceptibilité génétique ainsi que certains facteurs environnementaux semblent jouer un rôle. Au plan physiopathologique, un dysfonctionnement du système dopaminergique, ainsi que des réseaux de neurones des territoires associatifs et limbiques des noyaux gris centraux et du cortex préfrontal a été suggéré. Ces dysfonctionnements seraient liés à une migration fautive d'interneurones GABAergiques et cholinergiques. Environ deux tiers des personnes guérissent à l'âge adulte, un tiers garde des tics avec un handicap social et fonctionnel variable.

L'ASSPEN



tations ainsi que diverses informations sur les activités proposées dans les villes alentours. Grâce à cette page, vous pourrez vous aussi nous transmettre de nouvelles idées d'activités ou bien vos attentes par rapport à l'association. Nous avons aussi multiplié les moyens de communications : Mails, affichage, mot dans le cahier des enfants, 2 réunions d'information, un courrier de présentation des membres...

Nous aimerions accueillir à la prochaine rentrée de nouveaux membres prêts à renforcer les rangs et faire vivre l'Association. En effet, comme chaque année, nous faisons face à la démission de membres actifs, or pour un bon fonctionnement et une meilleure organisation, nous avons besoin d'être plus nombreux.

Toute personne intéressée à contribuer au maintien de cette belle association est invitée à se faire connaître. Soit en venant directement à notre rencontre à l'école, soit en nous laissant un message sur notre page Facebook « **ASSPEN ASSOS** » ou par mail asspen28@gmail.com.

Cette année, l'ASSPEN, Association des parents d'élèves de Nogent le Phaye, a mis l'accent sur la « Nouveauté » et la « Communication ».

« **Nouveauté** » par l'organisation de nouvelles activités comme la Zumba, le défilé Carnaval, le Spectacle de magie, l'Atelier Pâte Fimo, Atelier créatif, le Concours du vélo fleuri mais également la réalisation d'un cadeau de fin d'année original offert à chaque enfant de l'école primaire.

« **Communication** » avec l'ouverture d'une page Facebook « **ASSPEN ASSOS** » <http://www.facebook.com/asspenassos>, où vous trouverez toutes les actualités de l'association, les photos de nos manifestations

LE COMITÉ DES FÊTES

Nous remercions tous les Nogentais et Nogentaises pour avoir participé à nos manifestations, loto, œufs de Pâques, fête de la St-Pierre, etc. !!!!!

Un loto a fait une heureuse gagnante Nogentaise avec un scooter. Bravo à Madame MAQUIN !



Pour cette fin d'année nous vous proposons un marché nocturne le vendredi 23 septembre (sous réserve) et surtout la St-Sylvestre au mois de décembre (repas organisé par un traiteur).

Merci à la municipalité de nous suivre dans nos demandes
A bientôt

Le président M. MARY et toute l'équipe du comité.

AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS ET BÉNÉVOLES

Notre 23^e Bric-à-Brac, a été organisé le dimanche 12 juin, rue de la mare Picot, beaucoup de monde. Malgré le temps incertain, une centaine d'exposants était présent, le temps c'est maintenu une partie de la journée, mais tous ont rangé sous la pluie.

Le 2 juillet l'Amicale organise son concours de boules et espère pour sa manifestation un temps plus clément.

Le Président et ses 16 membres bénévoles remercient la Mairie et les Nogentais de leur participation.

Le Président CHABOCHE Francis /Vice-Président DUVAL Hervé

INITIATION PÊCHE DU PHAYE

Cette année 2015 est pour nous, l'année du commencement.



Et je peux déjà affirmer que c'est un bon début de première saison puisque déjà 10 enfants sont adhérents de l'association. 7 enfants sont internes à la commune et 3 résidents sur d'autres communes comme Lèves par exemple. Ce qui est bénéfique pour le village puisque le dynamisme de cette nouvelle association attire du monde !

Bon début également sur le plan de l'apprentissage car en arrivant les 10 enfants n'avaient quasiment aucune connaissance du milieu de la pêche sportive ou de loisir, ni du milieu aquatique. Ce qui est en train de changer puisque la quasi-totalité des adhérents est maintenant « autonome » au bord de l'eau pour pratiquer une pêche au coup de loisir. Les enfants ont également pu prendre conscience de l'importance de protéger notre milieu aquatique. Car il ne faut pas s'y méprendre, le pêcheur de nos jours n'est pas un « tueur de poissons » ! Nous pratiquons la pêche dite en « no kill », c'est à dire que toutes nos prises sont relâchées vivantes après nos pêches. À part sur les lâchés de truites, où là, ce sont des poissons d'élevage destinés à la consommation qui sont lâchés pour le plaisir des amateurs. Nous allons même plus loin, car les enfants vont prochainement apprendre à « soigner » les blessures sur certains poissons fragiles comme la carpe par exemple.



Il faut bien prendre conscience que nos partenaires de jeux sont les poissons.

L'important pour moi c'était aussi et surtout d'inculquer des notions de respect, de patience et de partage au travers d'ateliers en salle (théorie, apprentissage des différents montages,...) et au bord de l'eau pour la mise en pratique. Et quel plaisir de voir les enfants s'entraider au bord de l'eau, respecter le milieu et les différences de chacun, mais aussi respecter les règles. Les enfants ont d'ailleurs pu rencontrer un garde pêche lors de notre dernière sortie.

La pêche se modernise et se dynamise.

Essayez, vous verrez !

Enfin, je souhaiterais remercier les personnes qui ont soutenu ce projet, la commune de Nogent-le-Phaye, les parents qui sont présent sur certains ateliers, les entreprises qui me soutiennent, comme la société Carp Only basé à Janville, le magasin Dam's Pêche 28 sur Lucé et la société ABC agencement sur Nogent-le-Phaye.

Gros remerciements également à M. GRAFFIN Camille, résident de Nogent-le-Phaye, pour le don de matériel avec lequel il a pu réaliser de magnifiques pêches pendant de longues années, ainsi que M. PELLETTE Damien (hors commune) également pour un don de matériel. Je n'oublie pas que sans ces soutiens et cette générosité, l'existence de cette association serait moins évidente !

Pour terminer, énorme remerciement aux parents et enfants qui me font confiance au bord de l'eau !

En espérant une très bonne fin de saison et vous revoir pour l'année prochaine.

Davy Buisson

Président de l'Initiation Pêche du Phaye.

Contact au 06 10 68 33 20

mail : davyka@hotmail.fr

21 rue Mendes France, 28600 Luisant.

LA SECTION TIR À L'ARC



La saison Tir à l'arc de Nogent-le-Phaye 2015/2016 touche à sa fin, avec un bilan général plutôt satisfaisant.

- Les passages de niveaux en salle réussis pour nos jeunes, et de nos nouveaux adhérents, avec le niveau flèche blanche à 10 m, et le niveau flèche noire à 15 m.

- Nous avons migré depuis le début du printemps sur notre terrain de tir extérieur, mais le temps exécrable, ne nous a pas permis à ce jour, de beaucoup tirer, et de faire passer les niveaux supérieurs.

- Sur le plan de la compétition, et des concours, nous avons bien honoré les couleurs de notre club, en gagnant quelques podiums, avec, 1 médaille d'or (première place), 4 médailles d'argent (1 deuxièmes places), et 1 médaille de bronze (3^e place) au championnat départemental.

- Une grande première également pour notre jeune archère Axelle LEGEAY (en photo) qui a participé à son premier concours, en compagnie de plus de 60 de ses homologues. Après une petite période de stress, elle a bien gérée la mesure de l'événement, et très motivée, et ne lâchant rien, elle a réussi en tirant à son niveau d'entraînement, « ce qui n'est pas évident », car en général nous perdons quelques pourcentages de nos moyens en compétition. Elle est revenue ravie et très enchantée de cette première, en se plaçant dans le premier quart du tableau. Félicitations.

- Je me dois de féliciter tout l'ensemble de notre sympa-



thique équipe jeune pour leur bonne humeur. Pas toujours très motivés ni concentré, mais toujours souriant, et plaisant à côtoyer.

- Nogent s'était qualifié également pour le championnat régional adulte, qui regroupe les meilleurs archers de la région centre, mais suite à un empêchement personnel, n'a pu participer au championnat.

- Quant aux compétitions extérieures, la plupart des tournois ont été annulés suite aux très mauvaises conditions météo.

- En souhaitant que les conditions météorologiques redeviennent plus sympathiques, et que nous puissions nous faire plaisir en extérieur, je souhaite à tous une bonne continuation, et de bonnes vacances, qui pour certains seront déjà terminées à la lecture de ce petit mot.

Daniel PICHOT, *Président de la section Tir à l'arc*

Notre site internet : <http://www.nogent.tiralarc.free.fr>

LA SECTION FOOT



La section peut accueillir vos enfants dès l'âge de 5 ans (né en 2011) pour la découverte du ballon rond avec l'appui des éducateurs diplômés et bénévoles.

Les catégories :

U6 -U7	U8 -U9	U10 -U11	U12 -U13	U14 U15	U16 U17 U18
né en 2011 et 2010	né en 2009 et 2008	né en 2007 et 2006	né en 2005 et 2004	né en 2003 et 2002	né en 2001, 2000 et 1999

Reprise des activités dès le 23 août 2016

Contacts : Laurent LE GALLIC : 06 51 28 43 31 ou Zakaria DIALLO : 06 09 88 58 80

Mail : nogentlephaye.foot@free.fr - Site en construction : <http://fc-nogent-le-phaye.footeo.com>

Merci à tous les partenaires qui nous accompagnent.

Les prochains articles et photographies sont à remettre le 20 décembre 2016.